



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 84468

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes soulevés par le projet de création d'un ordre infirmier. Il est manifeste que ce projet ne fait pas l'unanimité dans la profession. En effet 90 des infirmiers et infirmières exercent à titre salarié et ne peuvent accepter ce projet. Il entraînerait une cotisation obligatoire personnelle alors que la profession se bat depuis longtemps pour obtenir une revalorisation des salaires. D'autre part, ce projet instituerait un nouveau niveau de représentation alors que les syndicats ont toute légitimité pour parler au nom de la profession. Les missions de contrôle sur les qualifications et la déontologie sont exercées avec efficacité et compétence par les instances paritaires sous la tutelle du ministère. Enfin, s'agissant d'intervention sur la démographie médicale qui est un problème crucial dans le monde rural, on sait que l'intervention de ce type de structure, issu d'une triste période de notre histoire, est souvent teintée de malthusianisme. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il pense prendre pour désamorcer un conflit latent et assurer un dialogue constructif avec les instances représentatives de cette profession.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84468

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 885

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10414